

En m'interrogeant sur ce qu'il pouvait avoir en esprit, j'ai conclu qu'il pourrait s'agir d'un rapport sur les réactions, commentaires, soucis ou expressions d'opinions, ou demandes qui, de temps à autre, arrivent par le truchement du centre de renseignements. Si c'est à cela qu'il pense, nous espérons publier un rapport de ce genre une fois par mois, à partir de l'ouverture du centre de renseignements. Le premier rapport pourrait paraître à la fin de l'année, et les suivants une fois par mois. Naturellement, les députés de tous les partis recevraient en même temps ces rapports.

M. Bell: Maintenant que nous nous comprenons, le ministre peut-il me donner l'assurance que les députés recevront ces rapports au Parlement de la même manière que les gens de l'extérieur, et, de plus, pourrions-nous y trouver les diverses réactions les plus récentes des journaux aux annonces faites par le gouvernement, selon l'expression qu'a employée un haut fonctionnaire de son ministère?

L'hon. M. Stanbury: Les rapports, comme je viens de le mentionner, vont être distribués simultanément à tous les députés.

M. Bell: Et ils ne seront pas sélectifs?

M. l'Orateur: A l'ordre!

[Français]

DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS AUX ÉCOLES SECONDAIRES

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre responsable d'Information Canada.

Étant donné que plusieurs demandes ont été faites par certains collèges ou CEGEP en vue d'obtenir une meilleure information au sujet de la politique canadienne, le ministre pourrait-il dire s'il serait favorable à ce que son ministère diffuse aux collèges secondaires ou aux CEGEP au Canada, ou tout au moins dans ma circonscription,—puisque la question s'y est posée—une information provenant directement d'Information Canada?

L'hon. Robert Stanbury (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, le budget d'Information Canada ne lui permet pas de donner ce service, mais je voudrais bien en discuter avec l'honorable député et mes collègues.

A mon avis, la suggestion de donner aux collèges autant d'information que possible au sujet du gouvernement fédéral est excellente.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

[Traduction]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au président du Conseil privé quels seront les travaux pour la fin de cette semaine et la semaine prochaine et si, d'autre part, il a quelque indication sur la date limite prévue pour le congé de Noël?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Je remercie le député de sa question. Aujourd'hui, nous [L'hon. M. Stanbury.]

espérons poursuivre le débat sur la loi sur la sécurité de la vieillesse. Il est entendu que le débat prendra fin à 5 heures pour qu'on puisse procéder à la présentation du budget ce soir à 8 heures. S'il le faut j'aimerais, le confirmer sous forme d'un ordre de la Chambre.

Demain, nous continuerons la deuxième lecture de la loi sur la sécurité de la vieillesse si nous n'en avons pas terminé aujourd'hui. Dans le cas contraire, nous passerons à l'étude du bill S-2, la loi concernant la statistique, puis du bill C-184, la loi sur l'expansion des exportations et enfin, du bill S-4, la loi sur l'accord commercial avec la Nouvelle-Zélande. Demain, s'il le faut, nous nous concentrerons au sujet des travaux ultérieurs. Je proposerai que l'on entame le débat sur le budget lundi prochain. Je ne voudrais pas donner plus d'indications quant aux travaux de la semaine prochaine avant d'avoir eu demain matin, après la présentation du budget, un échange de vues avec les leaders de la Chambre.

En ce qui concerne la date envisagée pour l'ajournement des travaux de la Chambre, le gouvernement a prévu cet ajournement pour le 18 décembre. J'espère qu'un accord satisfaisant pourra être conclu pour que puissent être examinées d'ici là toutes les questions dont l'étude s'impose. En disant cela je ne songe absolument pas à susciter une controverse ou une confrontation.

L'hon. M. Stanfield: Pas de menace?

L'hon. M. MacEachen: Pas de menace. Rappelons-nous qu'il faudra peut-être siéger au-delà de cette date, mais je pense que nos travaux pourront être ajournés le 18 décembre ou autour de cette date si tout le monde se montre coopératif.

M. Baldwin: Maintenant que nous n'avons plus affaire au bill concernant l'auditeur général, la fixation d'une date ne s'en trouve-t-elle pas facilitée?

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES (WINNIPEG-NORD-CENTRE)—MENTION PAR LE PREMIER MINISTRE DU CONTRÔLE DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Des voix: Oh, oh.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au cours de la période réservée aux questions orales, le premier ministre a mentionné qu'un comité de la Chambre était sous le contrôle de l'opposition. Il me semble bien qu'il y a lieu de poser la question de privilège car il importe de faire savoir que le comité des comptes publics comprend vingt membres, 10 députés libéraux et 10 députés choisis dans les partis de l'opposition (six—deux—et deux). Le président est un député d'un parti d'opposition, ce qui signifie que lorsqu'il occupe le fauteuil, les voix se partagent en neuf et dix en faveur du gouvernement. C'est donc bien le gouvernement qui contrôle ce comité.

Des voix: Bravo.